

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 885

présenté par
M. Ruffin

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Imposer aux brigades covid de la caisse primaire d'assurance maladie d'être redéployées sur des missions de transmission des informations relatives à la campagne de vaccination auprès des personnes âgées de plus de quatre-vingt ans et non vaccinées, afin de les convaincre de prendre rendez-vous pour une vaccination contre la covid-19. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Cet amendement vise à réorienter les missions des brigades Covid afin de convaincre les personnes de plus de 80 ans de se faire vacciner.

Selon des données du Ministère de la Santé, seulement 75 % des personnes âgées de 80 ans et plus sont totalement vaccinées. Or, ce sont les personnes les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et d'aller en réanimation. Il est donc nécessaire de les convaincre en priorité de se faire vacciner.

Pour cela, nous proposons que les brigades Covid de la CPAM aient pour mission de contacter et informer les personnes de plus 80 ans sur la nécessité de se faire vacciner dans les meilleurs délais. »